

L'ÉNERGIE

LA PROPOSITION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE CONCERNANT LE
COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre suppléant si le premier ministre ou le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a présenté une proposition au gouvernement du Canada au sujet du coût de l'énergie électrique du fait de sa dépendance du pétrole? Dans l'affirmative, quelle est la nature générale de cette proposition et quelle a été la réaction du gouvernement du Canada?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu du premier ministre de la Nouvelle-Écosse une proposition énonçant en termes plutôt généraux une position particulière de la province de la Nouvelle-Écosse. Je pense que le premier ministre du Canada a déjà clairement indiqué que cette proposition avait été acceptée, dans le sens qu'elle sera étudiée et que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse sera informé à une date ultérieure de sa position, le cas échéant, à ce sujet.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait-il nous donner une idée générale de la proposition du gouvernement néo-écossais?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je tiendrais d'abord à m'assurer que la correspondance échangée peut être rendue publique. Je tâcherai d'abord de savoir si le premier ministre de la Nouvelle-Écosse est d'accord pour que cette proposition soit rendue publique. Quant à nous, nous n'y voyons aucune objection.

* * *

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LA POSSIBILITÉ D'UN RAPPEL DE CERTAINS VÉHICULES DE
MARQUE FORD—DEMANDE DE RAPPORT

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. C'est au sujet de l'enquête entreprise par la Direction de la sécurité automobile et routière du ministère des Transports à propos de la rouille prématurée de certains véhicules automobiles Ford ainsi que d'une défectuosité du mécanisme de direction de certaines voitures Ford fabriquées depuis 1965: quand le ministre va-t-il ordonner le rappel de toutes ces voitures dangereuses fabriquées depuis 1965 où l'on a constaté tant une rouille prématurée qu'une défectuosité du mécanisme de direction? Quelles mesures précises le ministre entend-il prendre pour protéger la vie des Canadiens à cet égard? Le ministre fera-t-il un rapport détaillé à la Chambre?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les réalisations de mon ministère en matière de sécurité sont bien connues. Le député sait qu'on ordonnera le rappel de ces automobiles pour des raisons de sécurité, s'il y a lieu de le faire. Certains problèmes signalés à ce propos sont discutables du point de vue légal. Il est exact que le gouvernement étudie très attentivement cette question du levier de désengagement.

Questions orales

LA CONSOMMATION

LA POSSIBILITÉ D'UNE LOI DE PORTÉE GÉNÉRALE—
L'INDEMNISATION DES ACHETEURS DE VOITURES FORD
ENDOMMAGÉES PAR LA ROUILLE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Le gouvernement envisage-t-il d'adopter une loi de portée générale pour que les consommateurs canadiens soient protégés ailleurs qu'en Ontario? Le ministre a-t-il lu les documents à propos du programme J-67 sur la garantie secrète de la société Ford aux États-Unis, qui a permis aux Américains d'être protégés contre la rouille prématurée de leurs voitures? Selon lui, que recommande-t-il aux Canadiens dans l'immédiat pour qu'ils soient indemnisés par la Société Ford? Est-ce que le ministre va rencontrer encore une fois les représentants de Ford, et faire en sorte que tous les propriétaires de voitures Ford soient immédiatement indemnisés? Va-t-il faire comprendre au ministre des Transports qu'il y va de la sécurité et qu'un rappel est d'une importance absolument primordiale?

● (1500)

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir posé trois questions sans rapport entre elles.

Une voix: Vous conduisez bien une Ford, Bryce?

M. Mackasey: Comme les tribunaux sont saisis de la plainte selon laquelle les voitures Ford se couvrent de rouille prématurée et qu'une enquête au titre des coalitions est en cours à Ottawa le député comprendra que je ne tiens absolument pas à admettre une quelconque culpabilité de Ford en ce moment. En ce qui concerne l'action collective, nous entendons la faire figurer dans la deuxième tranche du bill sur la concurrence. D'autre part, oui, j'ai vu la garantie existante. Enfin, oui, j'ai l'intention de rencontrer, comme je l'ai fait vendredi, les représentants de Ford dans le courant de la semaine.

M. Grafftey: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme aux États-Unis, les propriétaires de Ford ont été pleinement indemnisés, sans qu'on renvoie la balle aux tribunaux, car chacun y a fait preuve de bonne volonté sans se demander s'il y avait des procédures judiciaires en cours, est-ce que le ministre de la Consommation et des Corporations ne veut pas prendre la défense du consommateur canadien, rencontrer immédiatement les représentants de Ford, et faire en sorte que le consommateur canadien, manifestement lésé, soit indemnisé immédiatement?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, la filiale canadienne de Ford a aussi des droits devant la loi. La question de sa culpabilité ou de sa non-culpabilité sera tranchée par les tribunaux.

Une voix: Il n'est pas question de culpabilité dans une pareille affaire.

M. Mackasey: Si la société est trouvée coupable, je m'occuperai très vite des difficultés des consommateurs qui auraient à se plaindre de Ford à un titre quelconque.